

## Réunion conseil municipal du 1er août 2018

Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :

**Allain-Launay Matthieu, Amouriq Jérôme, Bolger Michelle, Bouché Jocelyne, Clément Jean-Luc Dugelay Denis, Garcin André, Grégoire Thierry, Para-Aubert Monique, Siegel Bernard.**

Absent(s) excusé(s) représenté(s) : M. Brandon Peter représenté par M. Matthieu Allain-Launay, M. Jean-Marc Croizat représenté par Mme Jocelyne Bouché, M. Fernandez Vincent représenté par M. Dugelay Denis, M. Guy Tourrès représenté par Mme Monique Para-Aubert, Mme Elise Jouan représenté par M. Jérôme Amouriq.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne Bouché.

Présents : 10 Votants : 15

Le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance.

### **1. Augmentation du tarif du ticket de cantine :**

Le Maire propose de passer le prix du repas de 3,00 € à 3,50 €.

Le tarif de cantine à Sigoyer n'a pas été augmenté depuis une dizaine d'années. D'autre part, il est nécessaire que 3 ATSEM soient présentes pour assurer le service.

Les tickets seront achetés désormais au mois, l'achat de tickets à titre individuel sera exceptionnel. L'ATSEM Mme Sophie Gilberto assurera la gestion des tickets le matin à l'école.

Cette année encore la CAF nous accorde une participation de 10 000 € que nous ne sommes pas sûrs de recevoir l'année prochaine.

**Voté à l'unanimité.**

### **2. Demande de financements dans le cadre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Gap Tallard Durance :**

Dans le cadre de solidarité financière, la Communauté d'Agglo de Gap a alloué à la commune une subvention d'un montant de 18 785,70 €. Cette somme servira en partie à la mise en place d'un drain de captage sur la source Bonnardel, au remplacement de la débroussailleuse volée et à l'achat du matériel.

3 devis ont été demandés : la société CGM pour un montant de 14 052 €  
la société GMTP pour un montant de 19 000 €  
la société AMCV pour un montant de 15 572 €

La Société CGM a été retenue .

**Voté à l'unanimité pour la société CGM.**

### **3. Demande de financement pour la voirie communale 2018 et le captage de la source au-delà du pont :**

Le conseil général a accordé une subvention de 7 000 € pour le goudronnage de certains chemins communaux. Le chemin du Bas Villard a été retenu parmi 3 projets envisagés (chemin de M. Maero – Au-delà le Pont), chemin de Grégoire (M. REYNUD et M. POLGE). M. GARCIN André s'occupe de demander un devis pour le goudronnage.

D'autre part, une subvention de 2920 € pour 7 300 € de travaux a été demandée pour les réparations des voies communales endommagées par l'hiver.

- captage au-delà-le Pont : demande de subvention pour un montant total de 16 945 €, financé à 80 % par le conseil départemental à hauteur de 13 556 € et un autofinancement communal de 3 389 €. Une phase d'études a été élaborée, le montant est de 16.945 €.

**Voté à l'unanimité.**

### **4. Etat de non- valeur :**

La trésorerie a demandé d'annuler une dette de 89 centimes d'euros correspondant à une régularisation de 4 factures.

**Voté 14 pour et 1 abstention.**

### **5. Signature de la convention avec le centre de gestion (contrats, paie...) :**

Signature d'un contrat de portage salarial pour les ATSEM Sophie Gilberto et Nathalie Perrin à partir du 2 août 2018 pour une durée de 3 ans.

**Voté à l'unanimité.**

### **6. Signature de la convention avec le conseil départemental : 4<sup>ème</sup> plan de développement de la lecture publique :**

Ce plan se déroulera de 2018 à 2021. La bibliothèque départementale demande de prendre soin des livres prêtés et d'améliorer leur retour plus régulièrement.

**Voté à l'unanimité.**

### **7. Questions diverses :**

Le T4 au-dessus de la mairie est loué à une famille avec 3 enfants qui seront scolarisés à l'école en septembre (3 ans, 6 ans, 8 ans).

### **ECOLE.**

Les ordinateurs de l'école doivent être « nettoyés » (voir M. Vincent Fernandez).

L'accès de l'école se fera par le jardin des sens. (Les pavés pour l'accès, le portail seront prêts pour la rentrée scolaire). La pose du grillage et l'éclairage dans la descente se feront ultérieurement.

L'aménagement de la cour d'école prévoit la pose soit de caillebotis, d'écorces, ou d'un tapis végétal. Un essai sera fait dans la cour cette semaine par M. Garcin.

Le film floutant pour les toilettes de l'école primaire sera posé pour la rentrée.

Le film noir pour l'occultation du dortoir n'est pas possible du fait du double vitrage (possibilité d'explosion des vitres). Il sera remplacé par un film anti-UV.

La société de nettoyage des vitres et des sols CLAIRNET interviendra le 16 août à l'école.

Le radiateur de la classe d'Isabelle Wagner défectueux et récurrent doit être réparé pour l'hiver.

Mme Cheramy chargée de prévention sécurité des personnels doit remettre prochainement son rapport afin de régulariser les dysfonctionnements répertoriés.

**Achat de défibrillateurs** (Mairie et Guérins). Mme Monique Para-Aubert demandera les devis.

Le Conseil Municipal est d'accord pour organiser une journée de formations premier secours pour tout le personnel communal ainsi que les élus.

**Retrait des épaves** sur les lieux publics : une procédure d'évacuation des véhicules stationnés illégalement sur les lieux publics sera mise en place à partir du mois de septembre.

**Remplacement du camion volé** : Vu le peu de kilomètres effectués sur une année, il est judicieux de se tourner vers l'achat d'un véhicule d'occasion.

**La mairie se déclare Maître-d'œuvre et d'ouvrage** pour la procédure de désamiantage de la maison Lagarde qui débutera au mois d'octobre 2018 et devra être terminée en février 2019.

**Suite à l'incendie au bloc d'escalade** des Guérins, l'ONF fera un passage régulier sur les lieux pour verbaliser les contrevenants de 135 €. (Camping sauvage, feux, stationnement etc...).

La gendarmerie quant à elle ne peut verbaliser que sur le parking des Guérins de 22 heures à 6 heures suite à un arrêté municipal.

#### **Questions publiques**

M. Poussier demande que les trottoirs soient balayés pour ôter les graviers mis cet hiver en particulier sur la route principale du village ainsi que sur le chemin des Bessons.

**La séance est levée à 23 heures**

